

CORPORATION DES LOISIRS  
SAINT-FRANCOIS-DE-SALES

PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX LOISIRS

Afin d'encourager les jeunes à participer dans des événements sportifs, culturels, artistiques, éducatifs ou autres. La corporation des loisirs offre la possibilité à ces derniers de bénéficier d'une contribution financière d'un montant de 35\$.

L'objectif principal est d'encourager et d'aider les jeunes à participer à différents loisirs

exemple : - sport

- cours de musique
- activités parascolaires
- camp scientifique
- dictées et beaucoup d'autres.

Critères d'admission :

- être âgés entre 3 et 17 ans
- domicilié à St-François-de-Sales
- le don doit servir à une activité de loisir
- accepter de répondre aux demandes du conseil d'administration en fournissant les pièces justificatives demandées.

**Pour recevoir le remboursement de 35\$, vous n'avez qu'à remplir le formulaire, y joindre une lettre de la direction de l'évènement ou toutes autres pièces justificatives jugées acceptables, mettre le tout dans une enveloppe et la déposer à la municipalité.**

**Participation financière de 35\$**

Date de la demande : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Description de l'activité subventionnée : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Nom et titre d'un responsable de l'activité**

Nom : \_\_\_\_\_ Titre : \_\_\_\_\_

Nom du parent : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

\*\*Une seule demande par enfant est acceptée pour la période d'un an